

REGLEMENT & INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE DE TALLOIRES-MONTMIN



Vous trouverez ci-dessous les tarifs de l'année scolaire 2019-2020 et la fiche d'inscription à retourner en mairie, au plus-tard le : [13 Juillet 2019](#)

Informations générales :

Seuls les enfants présents en classe dès 8 h 30 pourront être acceptés au repas du midi.

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions aux forfaits 2 et 3 jours impliquent la fréquentation du restaurant sur les jours prédéterminés et choisis à l'inscription ; ils ne pourront être modifiés ou échangés en cours de trimestre (ex jour férié, jour d'absence exceptionnelle...) "

Merci de votre vigilance et compréhension.

TROIS possibilités s'offrent à vous :

CHOIX A

Votre enfant mange **occasionnellement** inscription aux **TICKETS JOURNALIERS**.

ACHAT DES TICKETS :

En mairie au prix de **6.00 Euros l'UNITÉ**. (Validité illimitée ; vendu par carnet de 10 ou à l'unité).

MODE DE PAIEMENT :

- A l'achat :
- 1) par chèque à l'ordre de « Régie de cantine »
 - 2) en espèces ([merci de prévoir l'appoint](#))

ATTENTION !!! : VOTRE ENFANT DOIT ETRE MUNI DE SON TICKET CHAQUE FOIS QU'IL SE PRESENTE AU RESTAURANT SCOLAIRE.

POUR TOUT RETARD NON REGULARISE AU BOUT D'UNE SEMAINE, UN TITRE DE RECETTE SERA ENVOYE PAR LA TRESORERIE AVEC UNE MAJORATION.

CHOIX B

Vous choisissez l'inscription au **FORFAIT** pour l'année :

2019-2020

	base : 4,36 € 1er enfant scolarisé à Talloires-Montmin				base: 4,05 € 2ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin				base: 3,71 3ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin			
	1er trim	2em trim	3em trim	TOT,	1er trim	2em trim	3eme trim	TOT,	1er trim	2em trim	3em trim	TOT,
Forfait 4 jours	239,8	183,12	178,76	601,68	222,75	170,1	163,59	556,44	207,76	155,82	152,11	515,69
Forfait 3 jours	178,76	139,52	152,6	470,88	166,05	129,6	141,75	437,4	152,11	118,72	129,85	400,68
Forfait 2 jours	122,08 €	87,2	104,64	313,92 €	113,4	81	97,2	291,6	103,88	74,2	89,04	267,12

INSCRIPTION AU FORFAIT & MODE DE REGLEMENT :

Les inscriptions se font en mairie au début de chaque trimestre (possibilité d'inscription à l'année).

Vos règlements seront à adresser à la :

TRESORERIE PRINCIPALE
46 rue Asghil Favre 74210 FAVERGES

A réception du titre de recette émis par la Trésorerie Principale.

Attention le paiement en espèces n'est plus possible en mairie,
il faudra se rendre à la Trésorerie Principale (46 rue Asghil Favre 74210 FAVERGES).

CHOIX C

mise en place d'un tarif « solidaire »

Il est proposé un tarif « exceptionnel » permettant aux familles qui le souhaiteraient de s'acquitter d'un tarif plus élevé en fonction du choix de forfait et basé sur le volontariat.

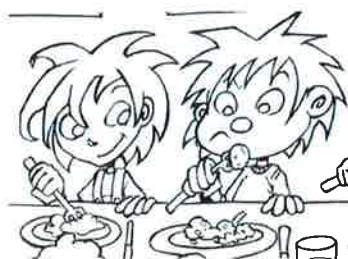
Le tarif est fixé à **6.00 euros par repas**.

ENGAGEMENT OU DESENGAGEMENT

Si vous souhaitez quitter ou opter pour le FORFAIT en cours d'année : une lettre doit être envoyée en mairie la dernière semaine de chaque trimestre scolaire soit au plus tard le 20 Décembre ou le 20 Mars.

REMBOURSEMENT

Un remboursement peut intervenir uniquement pour raison médicale pour une absence de l'école d'une semaine, soit 4 jours de cantine consécutifs et sur présentation d'un certificat médical



Les enfants qui bénéficient du forfait recevront des repas froids lors des sorties ponctuelles.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2019-2020

A renvoyer au plus tard à la mairie le [13 Juillet 2019](#)

Monsieur et/ou Madame

Adresse postale :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

RESPONSABLE DU OU DES ENFANTS :

Nom et prénom de l'enfant -----Classe -----

Nom et prénom de l'enfant -----Classe -----

Nom et prénom de l'enfant -----Classe -----

Merci d'entourer votre choix :

A/ AU TICKET

B/ AU REGIME FORFAITAIRE SELON LA FREQUENCE SUIVANTE :

Nombre de jours : 4 jours

3 jours

2 jours

Choix des jours de fréquentation : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

C/ TARIF SOLIDAIRE SELON LA FREQUENCE SUIVANTE :

Nombre de jours : 4 jours

3 jours

2 jours

Choix des jours de fréquentation : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

J'ai pris connaissance du fonctionnement du restaurant scolaire et des modalités de règlement.

SIGNATURE :